COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE DE LÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

RAPPORT ANNUEL 2020-2021

Linda Gu, Artiste

HUMAN RIGHTS

DROITS DE LA PERSONNE

Rencontrez notre équipe

Les commissaires assurent la surveillance générale des opérations de la Commission. Les commissaires sont responsables de procéder à l'examen des décisions de rejet des plaintes, d'écouter les éléments de preuve et de prendre des décisions sur les plaintes qui sont entendues lors d'une audience. Les commissaires ne travaillent pas au bureau et ne travaillent pas auprès des personnes qui communiquent avec la Commission.

Commissaires (à partir de la gauche) :

Présidente : Joanne Ings

Commissaires : Lori St. Onge, Carolyn Francis, Deborah Gross, Ryan Knockwood, Danté Bazard, Jean McCardle

Personnel (à partir de la gauche) :

Brenda Picard, c.r., directrice générale; Lorraine Buell, médiatrice et agente d'information; Tom Hilton, agent de projet d'éducation; Caroline Davison, conseillère juridique en droits de la personne; Laura K. Bird, gestionnaire de projet; Sara Watson, adjointe administrative; Amanda Blakeney, conseillère juridique en droits de la personne.

Adresse postale : C.P. 2000, Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 7N8

Bureau : 53, rue Water, Charlottetown

Téléphone : 902-368-4180

Courriel : contact@peihumanrights.ca

Table des matières

Message de la présidente	4
Rapport de la directrice générale	6
Nos activités	7
Statistiques relatives aux plaintes	10
Rapport de l'agent de projet d'éducation	11
Rapport de la gestionnaire du projet SHIFT	12
États financiers vérifiés	13

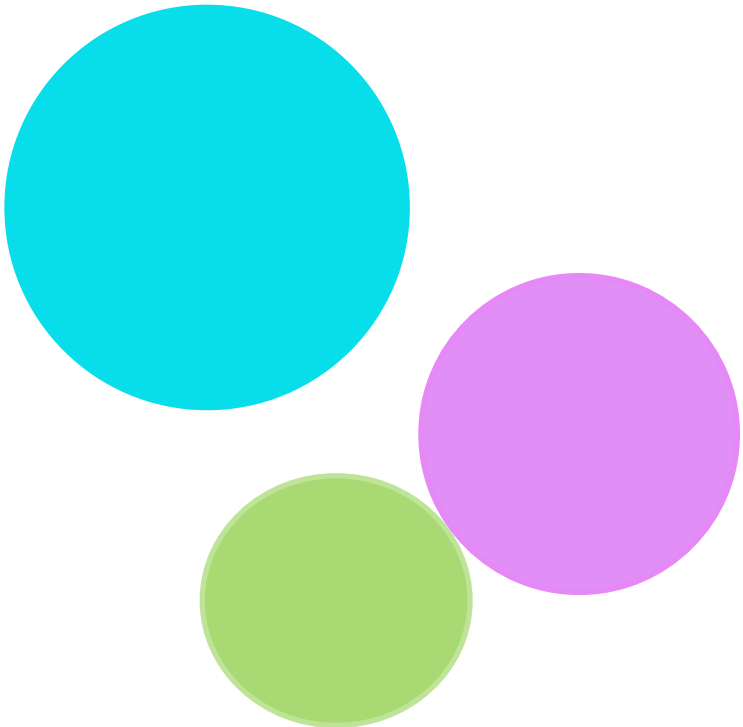

Le saviez-vous ?

Les informations suivantes se trouvent sur notre nouveau site Web :

- Renseignements sur les droits et responsabilités des employeurs et des employés
- Ressources pédagogiques à l'intention des enseignants et enseignantes
- Guides et fiches d'information sur les animaux aidants, l'identité et l'expression de genre, le harcèlement sexuel en milieu de travail, etc.
- Ressources en français
- Audiences à venir

Message de la présidente

Je suis heureuse de vous présenter le rapport annuel de la Commission des droits de la personne de l'Î.-P.-É. pour l'exercice 2020-2021.

J'ai eu l'honneur d'être officiellement nommée présidente de la Commission par le Comité permanent de la santé et du développement social en juillet 2020. J'aimerais sincèrement remercier l'ancien président, John Rogers, qui a servi à titre de commissaire pendant douze ans, dont cinq années à la présidence. J'espère pouvoir imiter son leadership tranquille et efficace au cours de mon propre mandat.

En décembre 2020, nous avons nommé deux nouveaux commissaires : Danté Bazard et Jean McCardle. Leurs qualifications et expériences de travail apportent des connaissances supplémentaires à la Commission. Les commissaires Carolyn Francis, Deborah Gross, Ryan Knockwood et Lori St. Onge poursuivent leur mandat.

Il serait un euphémisme de dire que ce fut une année difficile pour la Commission. L'émergence d'une « nouvelle normalité » a signifié une année centrée sur l'adaptation, la remise au point et l'avancement. Notre rôle dans la mise en application de la *Human Rights Act* (loi sur les droits de la personne) de l'Île-du-Prince-Édouard n'a pas changé. Les membres du personnel et les commissaires ont profité de l'occasion pour approfondir leur apprentissage, pour trouver de nouvelles façons de se rencontrer et pour comprendre les effets de la COVID-19 et y réagir.

Notre événement annuel du 10 décembre marquant la Journée internationale des droits de la personne a été entièrement mené de façon virtuelle grâce à l'élaboration, à la création et à la diffusion de la capsule vidéo « Rise Up: Defeat Discrimination ».

Au début de 2020, les commissaires et les membres du personnel ont travaillé ensemble à la planification interne du renforcement des capacités. Une série de questionnaires, de remue-méninges de groupe et de discussions animées a permis de mettre de l'avant les domaines clés qui nous donneront l'occasion de mettre l'accent sur nos préoccupations communes et nos actions prioritaires. Nous poursuivons ce travail en visant à établir des actions et des objectifs mesurables.

La croissance du nombre de cas et par conséquent, du nombre de cas en suspens, demeure un sujet de préoccupation. Au cours de l'année visée dans le présent rapport, certains changements de personnel et l'ajout d'un nouveau poste de conseillère juridique des droits de la personne commencent à faire effet sur le nombre de cas en suspens. Nous avons déterminé que la réduction du nombre de cas était une priorité majeure au cours du nouvel exercice.

L'une des circonstances opportunes découlant de la COVID-19 a été d'accroître les possibilités de formation en ligne pour les commissaires et le personnel. Par l'entremise du Conseil des tribunaux administratifs canadiens, nous avons complété les cours « Compétences en gestion d'audiences pour le 21e siècle » et « Rédaction efficace des motifs de décision ». L'Association canadienne des commissions et conseil des droits de la personne a également lancé des séances d'apprentissage virtuelles mensuelles qui permettent aux membres du personnel et aux commissaires de partout au pays de partager leurs pratiques exemplaires et leurs expériences.

Dans le cadre des efforts déployés par la Commission pour intégrer des initiatives de justice réparatrice à notre travail, certains commissaires et tous les membres du personnel ont reçu une formation en médiation transformatrice offerte dans le cadre d'initiatives de justice communautaire à Kitchener, en Ontario.

Le projet SHIFT de la Commission continue d'appuyer le travail d'éducation visant à déceler le harcèlement sexuel en milieu de travail et à former les gestionnaires afin de leur donner des outils efficaces en matière de prévention et de réponse. Nous avons également créé des ressources pédagogiques en partenariat avec la faculté d'éducation de l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard.

En terminant, je voudrais profiter de l'occasion pour personnellement remercier nos commissaires, notre directrice générale, Brenda Picard, et tous les membres du personnel de la Commission pour leur dévouement et leur engagement à soutenir et à promouvoir les droits de la personne à l'Île-du-Prince-Édouard.

Joanne Ings

Le saviez-vous ?

Le Conseil a reçu 72 demandes de renseignements liées à la COVID-19.

- 72 demandes représentent 15 % des demandes de renseignements.
- 8 demandes de renseignements provenaient d'employeurs ou de fournisseurs de services.
- 64 demandes provenaient d'individus.
- 29 demandes de renseignements étaient liées au motif de l'déficience.
- 3 demandes de renseignements étaient liées au motif de l'état familial ou de l'âge.
- 40 demandes de renseignements étaient de nature générale et ne se rapportaient pas à un motif particulier.

Rapport de la directrice générale

Cette année a été marquée par les ajustements liés à la COVID-19. Notre bureau a fermé ses portes au public de façon temporaire et nous avons observé une réduction initiale des demandes de renseignements et des plaintes du mois d'avril au mois de juin. Nous avons toutefois continué d'offrir des services par téléphone et par voie électronique. Nous avons ensuite mené une restructuration afin d'offrir des possibilités de vidéoconférence pour les réunions et la formation. Certains employés ont continué de travailler au bureau lors des restrictions de la COVID-19, et ceux qui travaillaient à distance sont retournés au bureau de façon graduelle pendant l'été et l'automne. Nous sommes maintenant ouverts au public, mais sur rendez-vous seulement.

Le personnel a profité des nombreuses possibilités d'apprentissage grâce à des plateformes d'apprentissage en ligne, y compris la formation en justice réparatrice fondamentale, la médiation transformatrice, les milieux de travail collaboratifs, la formation en matière d'enquête, les préjugés inconscients et l'inclusion consciente, et les techniques de présentation par vidéoconférence.

Nous avons été très heureux de lancer un nouveau site Web à la fin de septembre dans le but de faciliter l'accès à notre matériel éducatif et nos renseignements liés aux plaintes. Nos ressources en français ont toutes été combinées en un seul endroit sur le site Web et nous continuons d'accroître la quantité de matériel offert en français. Nous avons eu plus de 11 000 consultations de pages uniques au cours des six premiers mois du site Web.

En plus des nouveaux commissaires, Danté Bazard et Jean McCardle, nous avons de nouveaux employés à la Commission. En juillet, nous avons accueilli Sara Watson à titre d'adjointe administrative. En février, Caroline Davison a remplacé Jonathan Greenan à titre de conseillère juridique en droits de la personne et, en mars, nous avons ajouté Amanda Blakeney en tant que deuxième conseillère juridique en droits de la personne. Lorraine Buell demeure notre médiatrice et agente d'information, Tom Hilton est au poste d'agent de projet d'éducation, et Laura K. Bird est notre gestionnaire du projet SHIFT. Notre étudiante d'été en 2020 était Madison Ranta. Nous apprécions beaucoup le programme de stages offert par la faculté de droit Schulich de l'Université Dalhousie, qui nous a fourni d'excellents stagiaires juridiques d'été au cours des trois dernières années. Personnellement, je tiens à remercier tous les membres du personnel pour leur collaboration à l'amélioration des services que nous offrons et au travail important mené par la Commission.

Brenda Picard, c.r.

Nos activités

Médiation et règlement des différends	Décisions d'arbitrage
Administration et mise en application de la *Human Rights Act*	
Élaboration et tenue d'activités éducatives et informationnelles auprès du public	Offre de conseils au gouvernement

Administration et exécution de la *Human Rights Act*

· Enquêter sur les plaintes;
· Tenter de régler les plaintes à l'amiable;
· Rejeter, abandonner ou transmettre les plaintes en audience;
· Statuer sur les plaintes déposées devant les comités des droits de la personne, la Cour suprême de l'Île-du-Prince-Édouard et la Cour d'appel de l'Île-du-Prince-Édouard.

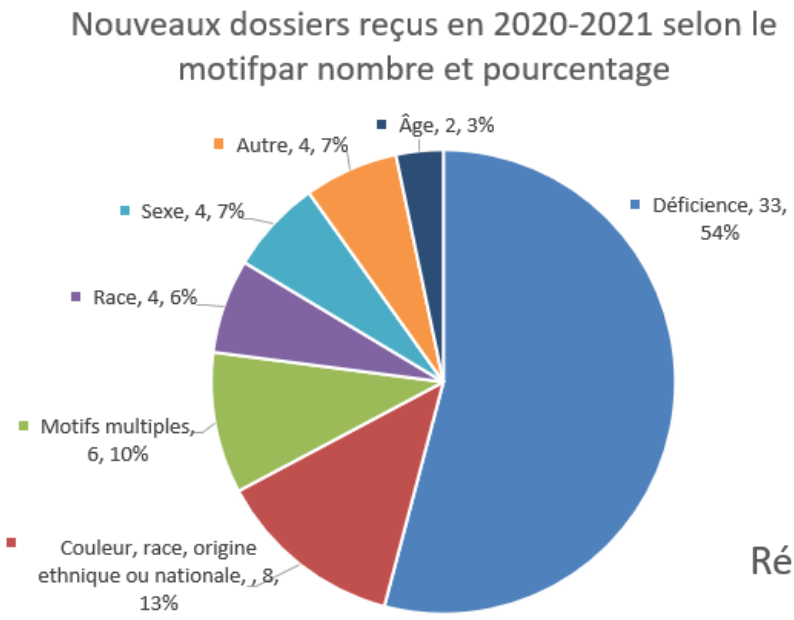

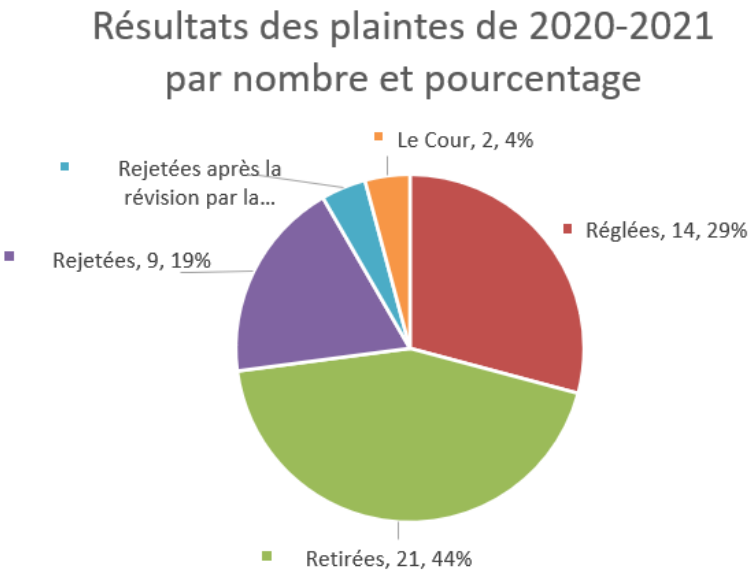

Médiation et règlement des différends

La médiation reste une option à n'importe quelle étape du processus de traitement des plaintes. La médiatrice de la Commission travaille avec les parties intéressées en procédant à la médiation ou à des discussions en vue d'un règlement afin de tenter de résoudre le différend dans le plus bref délai. Des discussions en vue d'un règlement ont également lieu au cours de l'enquête et peuvent être résolues avec l'enquêteur ou renvoyées à la médiatrice. Cette année, 73 % de nos dossiers clos ont été réglés ou retirés.

Décisions d'arbitrage

Cette année, deux affaires ont été réglées à la suite de procédures judiciaires. Ayangma c. HRC et ELSB, 2019 PECA 20 et Olumide c. Commissaire de police et HRC, 2020 PESC 31 et 2021 PECA 4. La plainte de M. Olumide dans le domaine des services offerts au public et du motif de race a été rejetée. La Cour suprême a rejeté sa demande de contrôle judiciaire en vertu de la règle 2.1 parce qu'elle était « frivole, vexatoire ou abusive du processus judiciaire ». M. Olumide a interjeté appel de la décision et les intimés ont déposé une motion pour contester. L'appel a été annulé, la cour déclarant que « les motifs de l'appel n'ont aucune chance de succès », et « de plus, la demande de contrôle judiciaire et l'avis d'appel sont vexatoires ».

Offre de conseils au gouvernement

La Commission conseille le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard sur les questions relatives aux droits de la personne. Il peut s'agir de suggestions, de recommandations ou de

À la suite de notre demande, le mot « crippling » (« paralysant ») a été retiré des formulaires d'information après l'adoption.

Nous avons soumis une demande de modification de la *PEI Human Rights Act* pour inclure le motif des caractéristiques génétiques. Nous continuons de mener des consultations à ce sujet.

Nous avons mené des consultations sur un examen technique de la nouvelle Convention sur la violence et le harcèlement, 2019 (C190), telle qu'adoptée à la Conférence internationale du Travail de 2019.

Élaboration et tenue d'activités éducatives et informationnelles auprès du public

Nous sommes d'avis que l'éducation est essentielle à l'élimination des obstacles à une participation pleine et égale de la société et à la prévention de la discrimination. Nos activités éducatives et informationnelles auprès du public consistent autant à répondre aux demandes de renseignements qu'à l'élaboration d'exposés, de programmes et de documents à l'intention du public. Le rapport de l'agent de projet d'éducation à la page 11 donne un aperçu des activités du programme au cours de l'année.

En 2020-2021, nous avons reçu 465 demandes de renseignements par téléphone, par courriel ou en personne. De ce nombre, 101 demandes ne se rapportaient pas à un motif protégé. Le tableau suivant montre la répartition des demandes restantes selon leur motif.

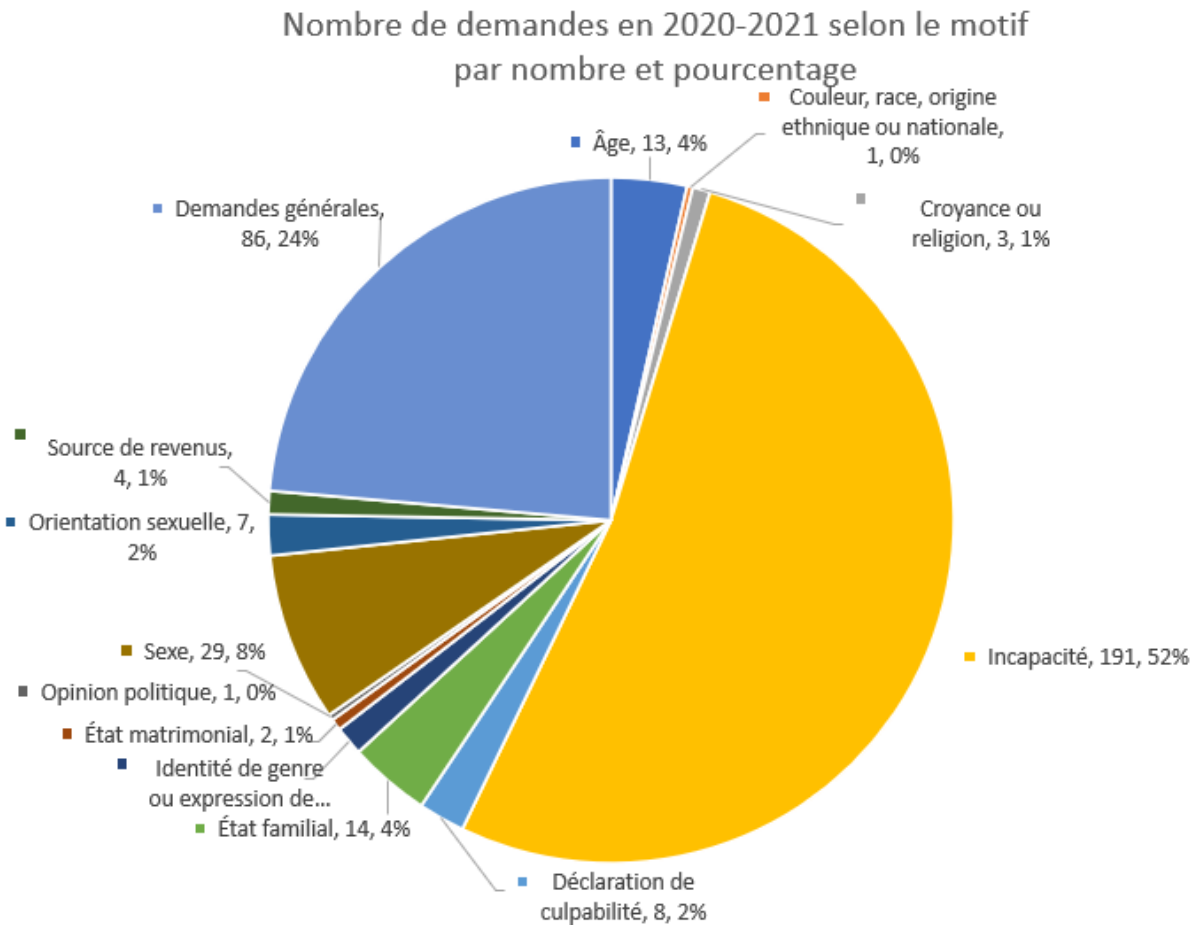

Le saviez-vous ?

- Pour répondre aux demandes de renseignements, il a fallu 9 903 minutes, 165 heures ou 22 jours ouvrables complets de temps de la part des membres du personnel.
- Les demandes de renseignements ont duré de 5 minutes à 90 minutes.
- Le délai moyen d'une demande est de 20 minutes.

Statistiques sur les plaintes

Cent quinze (115) plaintes ont été reportées des années précédentes et soixante et une (61) plaintes ont été reçues en 2020-2021, ce qui signifie qu'un total de cent soixante-seize (176) dossiers étaient ouverts. Au cours du présent exercice financier, quarante-huit (48) plaintes ont été réglées, ce qui signifie que cent vingt-huit (128) plaintes ont été reportées à l'exercice 2021-2022. La plupart des plaintes provenaient du domaine de l'emploi, tandis que le motif de discrimination le plus fréquent était l'déficience. Il en va de même pour les demandes de renseignements reçues par la Commission.

NOMBRE DE PLAINTES SELON LE DOMAINE ET LE MOTIF PRINCIPAL							
	Reports des années précédentes			Reçues en 2020-2021			
Motif de discrimination	Emploi et bénévolat	Services et commodités	* Autre et domaines multiples	Emploi et bénévolat	Services et commodités	* Autre et domaines multiples	Total
Âge	1	1		1		1	**4**
Association							**0**
Couleur, race, origine ethnique ou nationale	5	6	3	6	5	1	**26**
Croyance, religion	2	1	1		1		**5**
Déclaration de culpabilité	6						**6**
Déficience	38	19	1	11	18	4	**91**
État familial	3			1			**4**
Expression de genre, identité de genre		1					**1**
État matrimonial							**0**
Opinion politique	1						**1**
Sexe (y compris harcèlement sexuel et grossesse)	8	1	1	3	1		**14**
Orientation sexuelle	1						**1**
Source de revenus						1	**1**
Dépôt d'une plainte, témoignage				1			**1**
Motifs multiples *	8	7		4	2		**21**
Nombre total de plaintes	**73**	**36**	**6**	**27**	**27**	**7**	**176**

** La catégorie **Autre et domaines multiples** comprend : hébergement, location ou vente de biens, adhésion à des organisations professionnelles ou d'employés, et publicités et publications.*
Les dossiers relevant de multiples motifs sont classés selon le motif principal ou primaire. Certaines plaintes comprennent de multiples motifs.

Rapport de l’agent de projet d’éducation

La pandémie de la COVID-19 a éclairé ce fait : la Commission peut adapter ses systèmes de prestation de services d’éducation publique rapidement et avec succès. Nous avons fait des présentations préenregistrées à des étudiants universitaires et collégiaux, donné des présentations virtuelles et téléphoniques, travaillé avec un cinéaste sur une vidéo de la Journée des droits de la personne (qui a été visionnée plus de 400 fois à ce jour), et nous avons continué à offrir des ateliers en personne. Malgré les restrictions de la COVID-19, nous avons pu rejoindre plus de 800 participants grâce à 46 initiatives éducatives.

La COVID-19 nous a également donné l’occasion de nous tourner vers l’intérieur, de faire le point, et de poser des questions d’ensemble telles que :

- Comment passer d’un programme réactif à un programme proactif d’éducation du public?
- Quels besoins éducatifs ne sont pas satisfaits?
- De quelle façon faisons-nous l’évaluation des connaissances en matière de droits de la personne acquises par les participants dans le cadre de nos programmes?
- Comment pouvons-nous élargir la portée de notre message? À cette fin, nous avons eu le plaisir de travailler avec Franklin Liu et Yujin Chen, deux étudiants à la maîtrise de l’Université de l’Île-du-Prince-Édouard, qui ont traduit du matériel éducatif en mandarin pendant leur stage chez nous.

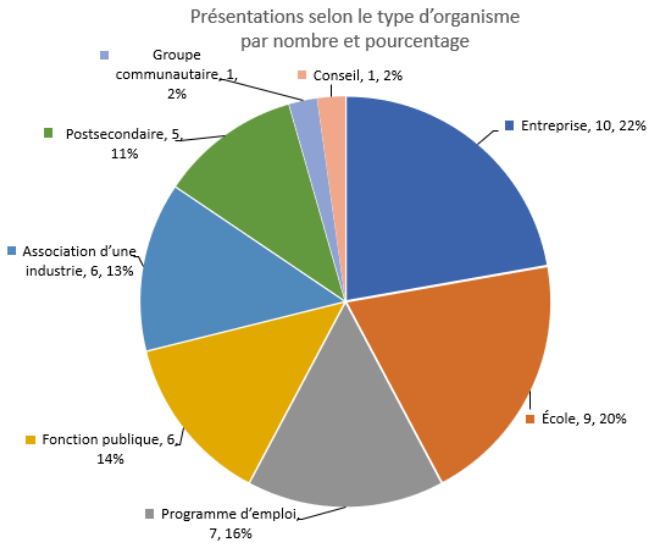

Tom Hilton

En raison des restrictions de la COVID-19, notre célébration annuelle de la Journée des droits de la personne a eu lieu virtuellement sur notre chaîne YouTube.
Pour visionner notre vidéo, veuillez consulter : youtube.com/montre?v Montre?v=V6miV7TTvpM

LA COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE DE L’Î.-P.-É. PRÉSENTE

« RISE UP: DEFEAT DISCRIMINATION »

Rapport de la gestionnaire de projet

SHIFT: Changer la culture en milieu de travail

Le Projet de harcèlement sexuel en milieu de travail a été présenté sous le nom de **SHIFT**, avec un logo qui représente les conversations menées pour sensibiliser et éduquer les gens dans le but de créer des lieux de travail sécuritaires, respectueux, productifs et équipés pour la prévention et le traitement des cas de harcèlement sexuel.

Matériel

Nous avons ajouté une traduction en français du document « *Developing a Workplace Sexual Harrassment Policy and Procedure* » (Élaborer une politique et des procédures relatives au harcèlement sexuel au travail) au site Web.

Le personnel a créé quatre ateliers uniques à l'intention des employeurs, des gestionnaires et des professionnels des ressources humaines : **The Big Picture, Let's Talk, A Manager's Toolkit,** et **Investigations.**

Ateliers

L'année 2020 a été une année de présentations virtuelles. Le personnel a rapidement appris à mener des ateliers stimulants par l'entremise du logiciel Zoom. De plus, les séries d'ateliers de l'été 2020 et de l'automne 2020 ont été données en ligne. Au total, 22 présentations ont été offertes à 177 participants.

Des ateliers en personne ont eu lieu chaque fois que nous avions la possibilité de suivre les protocoles liés à la COVID-19 et de les personnaliser pour des lieux de travail particuliers.

Projet d'école secondaire

Vers la fin de l'année, grâce à un projet commun avec la faculté d'éducation de l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard, les étudiantes Tessa Janes et Lindsay Barton ont fait leur stage avec le projet SHIFT. Elles ont été chargées de préparer des plans de cours pour « Explorations de carrière et possibilités 10 » qui traitaient les résultats d'apprentissage du programme d'études des élèves et le harcèlement sexuel en milieu de travail. Un comité directeur pour les écoles secondaires composé de représentants de la Direction des écoles publiques de langue anglaise, de la Commission scolaire de langue française, du ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage continu, de la Fédération des enseignants de l'Île-du-Prince-Édouard et de l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard aide à orienter le projet pour les écoles secondaires.

Justice réparatrice

Les membres de SHIFT, de concert avec d'autres employés et commissaires de la CDPÎPÉ, ont participé à de nombreuses heures de formation et de discussion sur la théorie et les pratiques de la justice réparatrice dans le but d'utiliser ces compétences pour résoudre les problèmes et

Laura K. Bird

États Financiers

Commission des droits de la personne de l'Île-du-Prince-Édouard

États financiers
Au 31 mars 2021

ArsenaultBestCameronEllis
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS

Rapport de la direction

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers

Les présents états financiers ont été préparés par la direction à partir des normes comptables canadiennes pour le secteur public. La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. La direction est responsable des notes sur les états financiers et veille à ce que ces renseignements correspondent à ceux qui figurent dans les états financiers, le cas échéant.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable.

Le conseil des commissaires veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de rapports financiers et de contrôle interne. Il examine donc les rapports financiers internes à intervalles réguliers et les états financiers vérifiés par une tierce partie tous les ans.

Les états financiers ont été vérifiés par Arsenault Best Cameron Ellis, vérificateurs indépendants nommés par la Commission. Le rapport du vérificateur indépendant ci-joint précise ses responsabilités, la portée de sa vérification et son avis sur les états financiers.

Au nom de la Commission des droits de la personne de l'Île-du-Prince-Édouard

Original signé par Brenda Picard

_____

Brenda J. Picard, c.r.
Directrice générale

Le 23 juin 2021

ArsenaultBestCameronEllis
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS
Member of The AC Group of Independent Accounting Firms

Chartered Professional Accountants & Business Advisors
Prince Edward Place
18 Queen Street, Suite 100
PO Box 455
Charlottetown, Prince Edward Island
Canada C1A 7L1
Telephone (902) 368-3100
Fax (902) 566-5074
www.acgca.ca

Le 23 juin 2021

Rapport du vérificateur indépendant

Aux commissaires de la Commission des droits de la personne de l'Île-du-Prince-Édouard

Opinion

Nous avons effectué la vérification des états financiers de la Commission des droits de la personne de l'Île-du-Prince-Édouard, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021, et l'état des résultats et l'excédent accumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission des droits de la personne de l'Île-du-Prince-Édouard au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du vérificateur à l'égard de la vérification des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la Commission des droits de la personne de l'Île-du-Prince-Édouard, conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à la vérification des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion de vérification.

Autres renseignements

La direction est responsable des autres renseignements, qui comprennent le rapport annuel de la direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations, et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre vérification des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de la vérification, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Le rapport annuel de la direction devrait être mis à notre disposition après la date du rapport du vérificateur. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Commission des droits de la personne de l'Île-du-Prince-Édouard à poursuivre son exploitation, de

communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Commission ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Commission des droits de la personne de l'Île-du-Prince-Édouard.

Responsabilités du vérificateur à l'égard de la vérification des états financiers
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport du vérificateur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'une vérification réalisée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'une vérification réalisée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cette vérification. En outre, nous :

- cernons et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures de vérification en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour la vérification afin de concevoir des procédures de vérification appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Commission des droits de la personne de l'Île-du-Prince-Édouard;
- apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Commission des droits de la personne de l'Île-du-Prince-Édouard à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Commission à cesser son exploitation;
- évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux de vérification et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre vérification.

Arsenault Best Cameron Ellis

Comptables professionnels agréés

Commission des droits de la personne de l'Île-du-Prince-Édouard

État de la situation financière
Au 31 mars 2021

	2021 $	2020 $
Actifs		
Actifs financiers		
Liquidités	85 325	35 457
TVH à recevoir	5 895	4 142
Subventions à recevoir – Gouvernement du Canada (note 11)	29 811	36 964
	121 031	76 563
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 3)	51 210	44 403
Produit comptabilisé d'avance (notes 4 et 5)	60 000	-
	111 210	44 403
Actifs financiers nets	9 821	32 160
Passif éventuel (note 9)		
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	2 967	3 663
Immobilisations corporelles (note 10)	23 588	21 826
	26 555	25 489
Excédent accumulé	36 376	57 649

Approuvé au nom de la Commission des droits de la personne de l'Île-du-Prince-Édouard

Original signé par Joanne Ings, présidente

Original signé par Carolyn Francis, commissaire

ArsenaultBestCameronEllis
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS

Commission des droits de la personne de l'Île-du-Prince-Édouard

État des résultats et excédent accumulé
Pour l'exercice clos le 31 mars 2021

	Budget (non vérifié)	2021	2020
	$	$	$
Revenus			
Subventions – Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard (note 5)	659 500	550 000	493 300
Subventions – Gouvernement du Canada : Financement du Projet contre le harcèlement sexuel au travail [SHIFT] (note 11)	183 400	176 995	115 474
Autres subventions	3 000	6 045	3 240
Contributions en nature (note 8)	-	7 500	5 000
Association canadienne des commissions des droits de la personne (ACCDP)	-	-	68 278
	845 900	740 540	685 292
Dépenses			
Association canadienne des commissions des droits de la personne (ACCDP)	-	-	59 314
Indemnités quotidiennes des commissaires	32 000	19 034	16 966
Conférences et formation	10 000	7 664	2 400
Équipement	4 000	4 537	2 638
Frais des audiences	3 000	-	-
Cotisations et droits	6 000	5 446	4 445
Divers	4 000	1 161	1 751
Bureau et projets spéciaux	20 000	14 852	13 981
Photocopies	6 000	4 228	4 755
Honoraires professionnels	7 500	8 101	8 661
Projet SHIFT (note 11)	159 500	153 095	71 564
Loyer	33 000	23 000	23 000
Salaires et avantages sociaux (notes 7 et 8)	542 400	502 988	422 118
Déplacements – Personnel	7 000	1 043	3 024
– Commissaires	7 500	519	2 636
Téléphone	4 000	6 653	4 045
Amortissement	-	7 113	5 542
	845 900	759 434	646 840
	-	(18 894)	38 452
Autres dépenses			
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	-	(2 379)	-
Excédent (déficit) annuel	-	(21 273)	38 452
Excédent accumulé – Début de l'exercice	57 649	57 649	19 197
Excédent accumulé – Fin de l'exercice	57 649	36 376	57 649

ArsenaultBestCameronEllis
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS

Commission des droits de la personne de l'Île-du-Prince-Édouard

État de la variation des actifs financiers nets
Pour l'exercice clos le 31 mars 2021

	Budget (non vérifié)	2021	2020
	$	$	$
Actifs financiers nets – Début de l'exercice	32 160	32 160	12 944
Excédent (déficit) annuel	-	(21 273)	38 452
Diminution (augmentation) des immobilisations corporelles – Nette	-	(1 762)	(18 768)
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	-	696	(468)
	-	(22 339)	19 216
Actifs financiers nets – Fin de l'exercice	32 160	9 821	32 160

Commission des droits de la personne de l'Île-du-Prince-Édouard

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021

	2021 $	2020 $
Encaisse provenant des activités de fonctionnement		
Excédent (déficit) annuel	(21 273)	38 452
Éléments qui n'influent pas sur l'amortissement des liquidités	7 113	5 542
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	2 379	-
	(11 781)	43 994
Variation nette d'éléments du fonds de roulement autre que les disponibilités	(1 753)	(1 662)
Réduction (augmentation) des subventions à recevoir – Gouvernement du Canada	7 153	(36 964)
Réduction des subventions à recevoir – Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard	-	30 000
Augmentation des créditeurs et charges à payer	6 807	22 412
Augmentation du produit comptabilisé d'avance	60 000	-
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	696	(468)
	61 122	57 312
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(11 254)	(24 310)
Augmentation des liquidités	49 868	33 002
Liquidités – Début de l'exercice	35 457	2 455
Liquidités – Fin de l'exercice	85 325	35 457

ArsenaultBestCameronEllis
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS

Commission des droits de la personne de l'Île-du-Prince-Édouard

Notes sur les états financiers

Au 31 mars 2021

1 But de l'organisation

La Commission des droits de la personne de l'Île-du-Prince-Édouard (ci-après la Commission) est une entité créée conformément au paragraphe 16(1) de la *Human Rights Act* (loi sur les droits de la personne) de l'Île-du-Prince-Édouard. La Commission assure la gestion et l'application de la *Human Rights Act* ainsi que la sensibilisation de la population dans le domaine des droits de la personne. Elle donne également suite aux plaintes formulées auprès d'elle au titre de la loi et veille à l'obtention d'un règlement.

La Commission est une entité non imposable d'après les dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

2 Sommaire des principales méthodes comptables

Principe comptable

Les présents états financiers ont été préparés à partir des normes comptables canadiennes pour le secteur public. Puisque la Commission n'a aucun gain ni aucune perte de réévaluation non réalisé attribuable à une opération de change, à des instruments dérivés, à des placements de portefeuille ou à d'autres instruments financiers, aucun état de réévaluation des gains ou pertes n'a été préparé.

a) Liquidités

Par liquidités, on entend le solde au compte dans une institution financière.

b) TVH à recevoir

La TVH à recevoir est comptabilisée au coût.

c) Subventions à recevoir

Les subventions à recevoir sont constatées dans l'exercice au cours duquel survient la transaction ou l'événement qui donne lieu à la subvention.

d) Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance sont imputées au titre des dépenses pour les périodes où elles doivent être profitables.

e) Créditeurs et charges à payer

Les créditeurs et charges à payer sont comptabilisés pour toutes les sommes dues pour le travail effectué et les biens et services reçus en cours d'exercice.

f) Produit comptabilisé d'avance

Les revenus reçus à l'avance pour services rendus sont comptabilisés à titre de produit comptabilisé d'avance jusqu'à ce que la Commission s'acquitte des obligations connexes.

g) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'achat.

Le coût, moins la valeur résiduelle estimée, des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Matériel informatique	5 ans
Mobilier et équipement	5 ans
Améliorations locatives	5 ans

L'amortissement est calculé en fonction du taux annuel normal pour l'année d'acquisition. Aucun amortissement n'est comptabilisé pour l'année de liquidation.

h) Revenus

Les transferts du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard et du gouvernement du Canada (revenus tirés d'opérations sans contrepartie) sont comptabilisés à titre de revenus quand le transfert est autorisé, que tous les critères d'admissibilité sont respectés et qu'une estimation raisonnable du montant peut être faite.

Les revenus tirés d'autres subventions sont constatés dans l'exercice au cours duquel survient l'opération ou l'événement qui donne lieu au revenu. Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, sauf quand le produit à recevoir ne peut pas être établi avec assez de certitude ou que son estimation n'est pas possible.

i) Dépenses

Les dépenses sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans la période au cours de laquelle survient l'opération ou l'événement qui donne lieu à la dépense.

j) Instruments financiers

(i) Évaluation des instruments financiers

Les instruments financiers de la Commission des droits de la personne de l'Île-du-Prince-Édouard comprennent les liquidités, la TVH à recevoir, les subventions à recevoir du gouvernement du Canada ainsi que les créditeurs et charges à payer.

La Commission évalue d'abord ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur redressée, dans le cas d'un instrument financier qui ne sera pas évalué ensuite à sa juste valeur, selon le montant des coûts de transaction directement attribuables à l'instrument. Ce montant à la juste valeur est ensuite estimé être le coût amorti de l'instrument financier.

La Commission évalue ensuite tous ses actifs financiers et passifs financiers d'après le coût amorti.

(ii) Perte de valeur

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût ou au coût amorti, la Commission établit s'il y a des signes d'une possible perte de valeur. Quand il semble y avoir perte de valeur et que la Commission établit qu'il y a eu pendant la période une importante variation défavorable du moment ou du montant des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée dans l'excédent (le déficit) annuel. Une perte de valeur qui a déjà été comptabilisée peut être annulée dans les limites de l'amélioration survenue. La valeur comptable de l'actif financier ne peut pas dépasser le montant qui aurait été comptabilisé à la date de l'annulation si la perte de valeur n'avait pas été préalablement comptabilisée. Le montant de l'annulation est comptabilisé dans l'excédent (le déficit) annuel.

(iii) Risques

Les opérations relatives aux instruments financiers exposent la Commission à des risques financiers et incertitudes, dont les suivants :

a) Risque de crédit : La Commission s'expose à un risque de crédit en ce qui a trait à la collecte de ses subventions à recevoir. Elle limite ce risque en effectuant une évaluation continuelle de ses subventions à recevoir.

b) Risque de liquidité : La Commission s'expose à un risque de liquidité en ce qui a trait à la collecte de ses subventions à recevoir ou de fonds pour respecter ses engagements et financer ses activités. Elle limite ce risque en assurant la gestion du fonds de roulement et des flux de trésorerie.

k) Recours à des estimations

La préparation des présents états financiers à partir des normes comptables canadiennes pour le secteur public nécessite que la direction établisse des estimations et des hypothèses affectant les montants d'actifs et de passifs comptabilisés, la divulgation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que les revenus et charges déclarés durant la période. Ces estimations et hypothèses comptables sont utilisées entre autres pour l'évaluation des subventions à recevoir et la durée de vie estimative des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Depuis le 31 mars 2020, la pandémie de COVID-19 (coronavirus) a entraîné la prise de mesures d'urgence par tous les gouvernements dans le monde afin de lutter contre la propagation du virus. Ces mesures ont entraîné des perturbations significatives pour les entreprises, qui se sont traduites par un ralentissement économique mondial. Les marchés des actions connaissent depuis une grande volatilité et faiblesse. Actuellement, la durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19 demeurent incertaines, tout comme le résultat des interventions des gouvernements et des banques centrales.

Dans les estimations de la direction, ces événements n'ont pas eu d'incidence significative sur la valeur comptable des actifs et passifs déclarés dans ces états financiers en date du 31 mars 2021. Actuellement, la durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19 demeurent incertaines. Il n'est donc pas possible d'estimer de façon fiable la durée et la gravité de ces conséquences, de même que leurs effets sur la situation financière et les résultats futurs de la Commission.

3 Créditeurs et charges à payer

	2021 $	2020 $
Créditeurs et charges à payer	15 738	15 613
Indemnités de vacances à payer	35 472	28 790
	51 210	44 403

4 Produit comptabilisé d'avance

Promotion des droits de la personne :

	2021 $	2020 $
Produit comptabilisé d'avance – Début de l'exercice	-	-
Subvention gouvernementale reçue pendant l'exercice	60 000	-
Montant constaté à titre de produit pendant l'exercice	-	-
Produit comptabilisé d'avance – Fin de l'exercice	60 000	-

Pendant l'exercice, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a accordé une subvention de 60 000 $ à la Commission sous réserve qu'elle l'utilise pour accroître la sensibilisation et la diffusion de renseignements sur les droits universels de la personne. Puisque la subvention a été versée vers la fin de l'exercice, la Commission n'a pas terminé les activités exigées. La subvention est donc déclarée comme produit comptabilisé à l'avance jusqu'à ce que les activités exigées soient terminées.

5 Opérations entre parties liées

La Commission a effectué les opérations suivantes avec le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard :

	2021 $	2020 $
Subventions provinciales	550 000	493 300

En date du 31 mars 2021, un montant de 60 000 $ versé par le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard est déclaré comme produit comptabilisé à l'avance (2020 – 0) (note 4).

6 Engagements

Les paiements de loyer totaux minimaux pour les contrats de location-exploitation pour les cinq prochaines années sont les suivants :

		$
Exercice clos le 31 mars	2022	11 242
	2023	2 846
	2024	2 846
	2025	2 846
	2026	1 423

7 Avantages sociaux des employés

a) Congés de maladie

Tous les employés cumulent 1,5 jour par mois en congés payés en cas de maladie ou de blessure au cours de l'exercice. Au titre des contrats d'emploi existants, les employés peuvent cumuler leurs congés de maladie non utilisés année après année jusqu'à concurrence du maximum permis. Sur approbation, les congés accumulés peuvent être utilisés ultérieurement pour prolonger les congés pour maladie ou blessure alloués à l'employé pendant l'exercice courant. Aucune évaluation actuarielle n'a été faite par rapport à cette responsabilité.

b) Régime de retraite

Régime de retraite du secteur public
Depuis le 1er avril 2018, les employés de la Commission contribuent au régime de retraite du secteur public du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard, qui est un régime multi-employeurs à prestations déterminées. La Commission a fait des cotisations de 32 126 $ pendant l'exercice 2021 (2020 – 29 130 $) pour égaler les cotisations des employés au régime, soit 8,09 % de leurs gains admissibles jusqu'à concurrence du maximum des gains ouvrant droit à pension de l'exercice, plus 9,75 % des gains admissibles au-delà du maximum des gains ouvrant droit à pension de l'exercice. Tout passif non capitalisé est la responsabilité du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard. Donc, aucune responsabilité n'est établie dans les présents états financiers.

c) Allocations de retraite

La Commission verse une allocation de retraite à ses employés permanents. Le montant versé aux employés admissibles à la retraite équivaut à une semaine de salaire par année de service, jusqu'à concurrence de 30 semaines. Le gouvernement a accepté de capitaliser ce passif. Ainsi, la Commission n'a pas estimé la responsabilité connexe, et aucune responsabilité n'est établie dans les présents états financiers.

8 Contributions en nature

Au cours de l'exercice, la Commission a reçu 7 500 $ (2020 – 5 000 $) en contributions en nature pour les charges au titre des salaires et avantages sociaux.

9 Passif éventuel

Congés de maladie
L'utilisation de congés de maladie accumulés à des fins de compensation cesse à la fin de l'emploi, et la Commission n'est pas dans l'obligation de verser l'équivalent du solde en argent. Par conséquent, aucune responsabilité n'a été établie dans les états financiers pour les congés de maladie.

Toutefois, il y a un passif éventuel pour les congés de maladie non utilisés pendant les années de service des employés. En date du 31 mars 2021, ce passif éventuel pour les congés de maladie cumulés mais non utilisés est de 192 794 $ (2020 – 191 810 $).

10 Immobilisations corporelles

La continuité de l'exploitation des immobilisations corporelles pour l'exercice clos le 31 mars 2021 est la suivante :

Coût	Solde au 31 mars 2020 $	Acquisitions $	Liquidations $	Solde au 31 mars 2021 $
Matériel informatique	13 869	11 254	3 398	21 725
Mobilier et équipement	11 269	-	-	11 269
Améliorations locatives	2 570	-	-	2 570
	27 708	11 254	3 398	35 564

Amortissements cumulés	Solde au 31 mars 2020	Acquisitions	Liquidations	Solde au 31 mars 2021
	$	$	$	$
Matériel informatique	3 114	4 345	1 019	6 440
Mobilier et équipement	2 254	2 254	-	4 508
Améliorations locatives	514	514	-	1 028
	5 882	7 113	1 019	11 976
Valeur comptable nette	21 826			23 588

11 Revenus et dépenses du projet SHIFT

	D'après les états financiers		
	Du 1er avril 2020 au 31 mars 2021 $	**Dépenses engagées du 1er avril au 8 juin 2020 et autorisées par le bailleur de fonds à inclure dans le budget de l'an 1 $**	**Dépenses autorisées relatives au projet pour l'an 2 $**
Revenus			
Subventions – Gouvernement du Canada	**176 995**	(9 635)	167 360
Dépenses			
Salaires et avantages sociaux	**93 756**	-	93 756
Déplacements	**204**	-	204
Formation	**13 255**	(1 594)	11 661
Frais de bureau	**10 969**	-	10 969
Prestation du programme	**11 620**	-	11 620
Honoraires professionnels	**8 041**	(1 291)	6 750
Évaluation	**11 250**	(6 750)	4 500
Vérification	**4 000**	-	4 000
	153 095	(9 635)	143 460
Frais d'administration du projet pour l'an 2			**23 900**
Dépenses totales relatives au projet – Réclamation pour l'an 2			167 360

La Commission a signé une entente de financement de projet selon laquelle le gouvernement du Canada verse à la Commission l'équivalent des coûts du projet intitulé *Providing information and education regarding sexual harassment in the workplace* (fournir des renseignements et de la sensibilisation sur le harcèlement sexuel au travail).

Cette entente quinquennale est valide du 8 juillet 2019 au 31 mars 2024. Le budget annuel des dépenses admissibles dans le cadre du projet est approuvé par le gouvernement du Canada selon un exercice clos le 31 mars chaque année.

En raison de l'incidence de la COVID-19 sur les dépenses admissibles dans le cadre du projet pour l'exercice 2020, le gouvernement du Canada a donné à la Commission jusqu'au 8 juin 2020 pour dépenser les fonds prévus pour l'exercice 2020. Les dépenses admissibles dans le cadre du projet faites entre le 1er avril et le 8 juin 2020 sont comptabilisées dans les états financiers de la Commission pour l'exercice clos le 31 mars 2021. Ces dépenses sont divulguées dans la présente note comme réduction des totaux pour l'an 2 du projet.

L'état de la situation financière comprend, sous Subventions à recevoir – Gouvernement du Canada, 29 811 $ (2020 – 36 964 $) en revenus de subventions à recevoir pour les dépenses admissibles dans le cadre du projet engagées pendant l'exercice clos le 31 mars 2021.